MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les modifications du Règlement sur le plan d'urbanisme no. 2015-258 et du règlement de zonage numéro 2015-259 de la Municipalité de Saint-Édouard.

Est part la présente donné par la soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Édouard :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté simultanément les projets de règlement suivants :

a) le **Projet de règlement numéro 2023-329 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme no. 2015-258 afin de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relatif à la construction résidentielle.**
Ce projet de règlement vise à autoriser l'ajout d'une résidence supplémentaire sur la superficie de droit acquis conférée à une résidence par la LPTAA en vertu des articles 101 et 103. Il concerne toutes les zones agricoles "A" du territoire de Saint-Édouard.

En concordance avec les modifications apportées au Plan d'urbanisme :

b) le **Projet de règlement numéro 2023-327 modifiant le règlement de zonage 2015-259 afin de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relatif à la construction résidentielle.**
Ce projet de règlement vise à retirer les dispositions qui interdit l'ajout d'une deuxième résidence à l'intérieur d'une superficie de droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA.

QU'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le 25 juillet 2023, à 18h, à la salle de l'âge d'or, située au 405-C, montée Lussier à Saint-Édouard. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce règlement ne contient pas de disposition propre à une règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal, au 405-C, montée Lussier à Saint-Édouard, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ainsi que sur le site internet de la municipalité : https://www.saintedouard.ca/reglements-1.

Donné à Saint-Edouard, ce 5 juillet 2023

Édith Létourneau, Directrice générale et greffière-trésorière